

D 777 ARGENTINE: DE BEAGLE EN FALKLAND

Au moment où le grave conflit entre l'Argentine et la Grande Bretagne atteint sa phase décisive, il n'est pas inutile de situer l'"opération Malouines" des militaires argentins dans son contexte national.

L'observateur est frappé par la continuité existant entre des événements apparemment étrangers les uns aux autres, mais qui s'éclairent singulièrement quand on les rapproche. On peut, sans crainte de se tromper, affirmer que les militaires argentins de l'après coup d'Etat de 1976 poursuivent un seul et même objectif stratégique: la recherche d'un abcès de fixation des difficultés intérieures en jouant sur la fibre du nationalisme argentin. C'était le cas pour le conflit avec le Chili à propos de Beagle. C'est aussi le cas pour le conflit avec la Grande Bretagne à propos des Malouines.

La chronologie ci-dessous, élaborée par DIAL, en premier document, fait apparaître clairement le propos des militaires argentins.

Les milieux argentins d'opposition à la junte militaire ont été, à l'occasion du conflit des Malouines, aux prises avec des contradictions redoutables. Il a fallu un certain temps pour que leur position s'affine et parvienne à la distinction entre la légitimité de la revendication argentine sur les Malouines et la réalité de l'acte militaire d'annexion du 2 avril 1982. Sans même aller jusque là, nombre d'opposants se sont contentés de la simple distinction entre la légitimité de la revendication nationale et de l'illégitimité du gouvernement.

En deuxième lieu, nous donnons le texte de la résolution 502 du Conseil de sécurité puis, en troisième lieu, la déclaration faite à Paris, le 7 mai 1982, par Adolfo Pérez Esquivel, Nobel de la paix 1980.

Note DIAL

1- CHRONOLOGIE DES CRISES DE BEAGLE ET DES MALOINES

(Les dates encadrées sont extérieures au déroulement des crises autour des îles)

1) Différend du chenal de Beagle (cf. DIAL D 496)

22 juillet 1971 : Signature d'un accord entre l'Argentine et le Chili pour la soumission à l'arbitrage de la Couronne britannique (en vertu d'un traité datant de 1902) du différend portant sur la possession de trois îles (Picton, Lennox et Nueva) du Chenal de Beagle, dans l'extrême Sud du continent.

Constitution d'une cour arbitrale composée de cinq membres (France, Grande Bretagne, Etats-Unis, Nigéria et Suède) de la Cour internationale de La Haye, mais indépendante de celle-ci.

5 avril 1972 : Signature par l'Argentine et le Chili du traité général de solution judiciaire des controverses.

24 mars 1976 : Coup d'Etat des militaires argentins

- 2 mai 1977 : La cour arbitrale, réunie à Genève, rend sa décision en faveur du Chili et au détriment de l'Argentine. La décision est ratifiée par la Couronne britannique.
- 25 janvier 1978 : L'Argentine rejette officiellement la sentence d'arbitrage en sa défaveur sur le Chenal de Beagle. Dans les mois suivants, la tension monte dangereusement entre l'Argentine et le Chili. L'hypothèse d'une guerre n'est pas exclue.
- 12 septembre 1978 : Déclaration conjointe des évêques argentins et chiliens sur leur volonté commune de paix.
- 2 novembre 1978 : Accord signé entre l'Argentine et le Chili, mais sans que rien sur le fond ne soit réglé. Suivent de nouveaux bruits de guerre.
- 22 décembre 1978 : Le pape Jean-Paul II, sur sollicitation des évêques argentins et chiliens, offre sa médiation dans le conflit.
- 9 janvier 1979 : L'Argentine et le Chili signent à Montevideo (Uruguay) un accord d'acceptation de la médiation papale. L'année 1979 est consacrée aux démarches du cardinal Samoré, délégué du pape pour cette affaire.
- 12 décembre 1980 : Remise des suggestions de la commission papale à l'Argentine et au Chili. Les résultats de la commission vont, à quelques aménagements près, dans le sens de la décision de la cour arbitrale du 2 mai 1977. L'Argentine refuse de s'y conformer. L'année 1980 est marquée de divers incidents frontaliers avec le Chili.
- 12 décembre 1981 : Les évêques d'Argentine et du Chili font remettre au pape une pétition de 5 millions de signatures en soutien de la médiation papale. On note un léger énervement du gouvernement militaire argentin vis-à-vis de l'épiscopat argentin.
- 21 janvier 1982 : L'Argentine dénonce unilatéralement le traité du 5 avril 1972 sur la solution judiciaire des controverses entre l'Argentine et le Chili. Autrement dit, le différend est ramené au point de départ d'avant 1972. Le pape fait néanmoins état de sa volonté de continuer la médiation.

2) Conflit des Iles Malouines

1er février/12 mars 1982 38e session à Genève de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. L'Argentine y figure en position d'accusée, ainsi que l'Union soviétique. Les discussions sur ces deux pays sont bloquées par "renvoi d'ascenseur" respectif de la part de l'Argentine et de l'Union soviétique.

18 mars 1982 : Incident des "ferrailleurs" argentins, débarqués sans autorisation britannique en Géorgie du Sud, et qui hissent le drapeau argentin. On apprendra plus tard qu'il s'agissait d'un commando de militaires argentins.

30 mars 1982 A l'appel de la CGT une imposante manifestation des opposants argentins au gouvernement a lieu à Buenos Aires. C'est la première de cette importance depuis le coup d'Etat de 1976. Quelque 2000 personnes sont arrêtées.

- 2 avril 1982 : Annexion par l'Argentine des Iles Malouines. Plusieurs milliers de soldats y débarquent et hissent le drapeau argentin.
- 3 avril 1982 : Adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU de la résolution 502 exigeant la cessation des hostilités et le retrait des forces argentines des Malouines, et demandant la recherche d'une solution diplomatique au différend. L'Union soviétique n'exerce pas son droit de veto; elle se contente de s'abstenir.
- 5 avril 1982 : Les Etats-Unis offrent leur médiation dans le conflit.
- 25 avril 1982 : Reconquête de la Géorgie du Sud par la Grande Bretagne.
- 30 avril 1982 : Expiration de l'ultimatum lancé par la Grande Bretagne à l'Argentine. Les Etats-Unis mettent fin à leur médiation et se rallient à la Grande Bretagne. Les hostilités sont déclenchées dans les jours suivants.

2- RESOLUTION 502 DU CONSEIL DE SECURITE (3 avril 1982)

Le Conseil de sécurité:

Rappelant la déclaration faite par le président du Conseil de sécurité à la deux mille trois cent quarante-cinquième séance du Conseil de sécurité, le 1er avril 1982, dans laquelle il demandait aux gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et Irlande du Nord de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans la région des Falkland;

Profondément troublé par les nouvelles d'une invasion, le 2 avril 1982, par des forces armées de l'Argentine;

Constatant qu'il existe une rupture de la paix dans la région des îles Falkland:

- 1) Exige une cessation immédiate des hostilités;
- 2) Exige le retrait immédiat de toutes les forces argentines des îles Falkland;
- 3) Demande aux gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de rechercher une solution diplomatique à leurs différends et de respecter pleinement les buts et principes de la charte des Nations unies.

3- DECLARATION DE PEREZ ESQUIVEL (7 mai 1982)

Face à la guerre entre la Grande-Bretagne et l'Argentine, je voudrais dire à l'opinion publique européenne - et notamment française - qu'en tant que Prix Nobel de la paix, en tant que chrétien et coordinateur général du Service paix et justice en Amérique latine, je suis ici en mission de paix.

Cette guerre non seulement porte préjudice aux nations impliquées, mais elle constitue un danger pour la paix mondiale. C'est pourquoi je présente au cours de ce voyage les objectifs suivants:

. Cessez-le-feu et fin de la lutte armée qui a déjà coûté tant de vies humaines.

. Instauration d'une trêve comme première étape pour la poursuite des négociations.

. Intervention immédiate des Nations-Unies, organisme habilité à mener des négociations entre les parties et lieu où peut être résolu dans la justice le problème actuel.

Le risque d'internationalisation du conflit contribue à une dégradation des relations Nord-Sud et aggrave encore la situation des pays du sud en y transposant l'affrontement Est-Ouest.

J'ai déjà signalé dans mon pays que la revendication argentine sur les îles Malouines était légitime, celles-ci se trouvant dans une situation coloniale qui doit être dépassée.

Cela n'implique pas pour autant une approbation de ma part des méthodes employées pour la solution du conflit. En effet, nous ne savons pas si les négociateurs avaient épuisé toutes les ressources de la diplomatie; de plus, le recours à des moyens armés met en crise la capacité du droit international de résoudre les conflits de manière pacifique.

La violence engendre la violence et ne contribue pas à résoudre les problèmes. Nous devons nous interroger non seulement sur les conséquences d'une guerre mais aussi sur ses causes.

Or, nous tenons pour responsable le Royaume-Uni pour ne pas avoir accéléré les négociations en accord avec des résolutions antérieures prises par les Nations-Unies.

Paris, le 7 mai 1982

Abonnement annuel: France 240 F - Etranger 285 F - Avion 350 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441